

# Les formations en santé publique

Les formations en santé publique sont dispensées, d'une part, à l'École nationale de la santé publique de Rennes et, d'autre part, dans des cursus universitaires, dont certains se sont organisés en pôles d'enseignement. Ces formations, dispersées géographiquement, souffrent d'un manque de coordination et de visibilité.

## L'offre actuelle de formation en santé publique en France

Il s'agit de dresser un état des lieux de la formation en santé publique en France à l'heure actuelle, en s'appuyant sur l'organisation et le contenu des études.

Suite au premier état des lieux dressé dans le n° 1 d'*adsp* consacré à la formation en santé publique, il est apparu intéressant de faire le point sur l'offre de formations dans le domaine près de quinze ans après. D'autant que le paysage s'est récemment modifié grâce aux réformes des études universitaires.

Dans un premier temps, il a fallu déterminer de façon opérationnelle le champ de la santé publique. De manière générale, la santé publique est définie par l'étude de l'état de santé de la population. D'une part, l'analyse des déterminants physiques, psychosociaux et socioculturels et, d'autre part, l'étude des actions en vue d'améliorer la santé de la population. Ainsi on parle de « santé publique » pour évoquer des problèmes concernant la santé d'une population, l'état sanitaire d'une collectivité, les services de santé et l'administration des services de soins. La santé publique est donc un champ disciplinaire autonome qui traite de la santé

collective sous tous ses aspects : curatifs, préventifs, éducatifs et sociaux.

Cependant, pour se former à l'étude de l'état de santé d'une population, il est nécessaire d'opter pour une approche disciplinaire. On distingue donc les disciplines fondamentales de la santé publique que sont l'épidémiologie, les biostatistiques, l'économie de la santé et la sociologie de la santé. Des approches complémentaires sont également pertinentes : le droit, l'éthique, l'éducation pour la santé et l'environnement. Le système de formation français est ainsi conçu qu'il est pratique d'utiliser ce « découpage » disciplinaire pour présenter l'offre de formation. Néanmoins, il est théorique et artificiel car non adapté à la réalité de la pratique des professionnels de santé publique.

Puis la question de lister et comptabiliser toutes les formations existantes en santé publique en France s'est posée. L'objet de cet article est de présenter de façon simple les grandes voies de formation. Pour cela, nous nous sommes appuyé sur l'organisation et le contenu de certains diplômes. Il s'agit surtout d'éviter un catalogue rébarbatif et forcément non exhaustif. Par

**Emmanuelle Sarlon**  
Interne de santé publique, service de santé publique, groupe hospitalier Lariboisière – Fernand Widal



## La formation en santé publique : un domaine en mutation

contre, c'est dans le cadre plus général d'une réflexion sur l'adéquation entre les capacités de formation et les besoins estimés qu'il serait pertinent d'analyser les types et nombre de diplômes existants.

La plupart des professionnels de santé publique formés travaillent dans des structures variées, publiques ou privées. Selon la formation suivie et l'expérience acquise, on les retrouve au sein des laboratoires de recherche en santé publique, des agences sanitaires, des services de l'administration sanitaire, des services hospitaliers de santé publique, des structures régionales (ARH, ORS) ou locales (PMI, mairie). Mais aussi, dans des laboratoires pharmaceutiques, des cabinets d'études ou de conseil. Les fonctions occupées sont très variables selon les profils : médecins, chercheurs, enseignants, chargés de mission, chargés d'études, informaticiens, techniciens...

### Principale voie de formation des professionnels de santé publique : le cursus universitaire classique

Le cursus universitaire classique a récemment été modifié par la réforme universitaire dite « LMD », pour licence, master et doctorat (voir encadré).

La licence est un diplôme national universitaire de niveau bac + 3. Il existe un type de licence que l'on peut rapprocher d'une formation universitaire initiale de santé publique. Ce sont les anciennes licences de « sciences sanitaires et sociales ». Rebaptisées suite à la réforme LMD, elles peuvent présenter des intitulés différents et des contenus variés. Ce sont les licences de sciences de la vie et de la santé (ou de sciences de la vie), mention (ou parcours) « sciences sanitaires et sociales ». Le plus souvent, ce sont des troisièmes années de licence qui proposent des enseignements de santé publique pluridisciplinaires. Il existe également des cursus complets sur trois années. Ces licences ne sont proposées que dans quelques universités françaises (médecine, scientifique, sciences humaines).

Pour être admis, il faut le plus souvent être titulaire d'un Deug, notamment des Deug sciences mention sciences de la vie, mathématiques appliquées et sciences sociales, sciences sociales, économiques, juridiques ou de gestion, ou d'un niveau jugé équivalent des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques.

Les unités d'enseignement (UE) abordent des thèmes variés : introduction aux sciences biologiques et médicales, méthodes en santé publique (biostatistiques, épidémiologie, informatique), économie, gestion, sciences humaines (sociologie, psychologie), droit (santé, social, travail), bioéthique et communication.

Peuvent également entrer dans le champ des formations en santé publique certaines licences plus spécialisées comme celles de biostatistiques, d'économie ou de sociologie de la santé.

Le master est un diplôme national universitaire de niveau bac + 5. Il comprend deux années d'études : la première année de master, ou M1, puis la seconde, ou M2. Les masters sciences de la vie et de la santé ou

de sciences et technologies, mention santé publique, présentent l'intérêt de proposer des formations adaptées et plurielles.

On peut qualifier les premières années de ce type de masters de formation « généraliste ». Ces dernières sont composées d'unités d'enseignement qui abordent des disciplines, des méthodes et des thèmes variés. L'objectif de la formation est de permettre aux étudiants d'appréhender, de comprendre et de traiter les questions sanitaires et sociales de façon multidisciplinaire, cela dans le but d'améliorer l'état de santé des populations.

Répartis sur deux semestres, les modules enseignés sont principalement disciplinaires (biostatistiques, épidémiologie, économie de la santé, sociologie de la santé, droit et santé, anglais) ou méthodologiques, voire thématiques (introduction à la santé publique, organisation du système de santé, santé des populations, environnement, éducation à la santé, modélisation, recherche clinique, communication). Une formation pratique aux outils informatiques nécessaires en santé publique est également proposée (logiciels bureautiques et d'analyse statistique). Un stage pratique, de durée variable, est également réalisé dans une structure de santé publique.

Chaque université propose des architectures propres de M1, mais globalement les enseignements sont proches. Le contrôle des connaissances fait appel à des examens écrits, des présentations orales, et la rédaction et présentation d'un mémoire de stage en fin d'année universitaire.

Certaines premières années de master plus spécialisées peuvent également entrer dans le champ des formations de santé publique : biostatistiques, économie ou sociologie de la santé.

Si l'offre de formation de santé publique en licence et en M1 peut paraître succincte, il n'en est rien pour les deuxièmes années de master. En effet, les masters sciences de la vie et de la santé ou sciences et technologies, mention santé publique, proposent des spécialités variées : épidémiologie, biostatistiques, recherche clinique, économie de la santé, gestion, méthodologie, management de la santé, politique de santé, promotion de la santé...

Il faut préciser que l'on distingue deux types de M2 : les masters « de recherche » et les masters « professionnels » qui correspondent respectivement aux anciens DEA (diplôme d'études approfondies) et DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées).

Il serait fastidieux de présenter les enseignements dispensés pour chaque spécialité. Par contre, l'esprit général de ces deux types de formation peut être décrit.

Le mot d'ordre est spécialisation, notamment pour les M2 de recherche. Ces derniers ont pour objectif de former des chercheurs et des professionnels de santé publique de haut niveau. Chaque spécialité est donc axée sur l'apprentissage et la maîtrise des concepts et techniques de la recherche d'une discipline de santé

## La réforme « LMD » (licence, master, doctorat)

La mise en place du système LMD en France a pour objectif d'aboutir à la délivrance de diplômes nationaux harmonisés avec l'ensemble de l'Europe. Ce système permet les comparaisons et les équivalences européennes, favorise la mobilité des étudiants et entraîne une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

La mise en place du système LMD génère un séquençage des études universitaires en trois étapes : les grades de licence, de master et de doctorat correspondent respectivement à bac + 3, à bac + 5 et à bac + 8.

Les diplômes sont répertoriés par domaine (ex : sciences de la vie et de la santé). Au sein de ce domaine, est choisie une mention (ex : santé publique), elle-même éventuellement découpée en spécialités (ex : épidémiologie). Le diplôme obtenu portera le nom de la mention et éventuellement de la spécialité.

La validation de chaque niveau d'études est liée à l'acquisition d'un certain nombre de crédits européens ECTS, pour *European Credit Transfer System*. Chaque grade est organisé en semestres et chaque semestre compte pour 30 crédits ECTS.

Le grade de licence, découpé en six semestres, correspond à l'obtention de 180 crédits ECTS.

Ensuite, le grade de master est organisé en quatre semestres. Il correspond à 120 crédits ECTS supplémentaires après la licence. Il requiert la maîtrise d'une langue étrangère. On distingue généralement deux niveaux : les deux premiers semestres correspondant au master M1 et les deux derniers à celui de master M2. Le M2 peut être « professionnel » ou « de recherche », avec des possibilités de passerelle. Précisons que ce grade fusionne les anciennes maîtrises et troisièmes cycles (DEA et DESS).

Enfin, les diplômés d'un master pourront préparer une thèse de doctorat qui correspond à 480 crédits, soit 180 supplémentaires après le master.

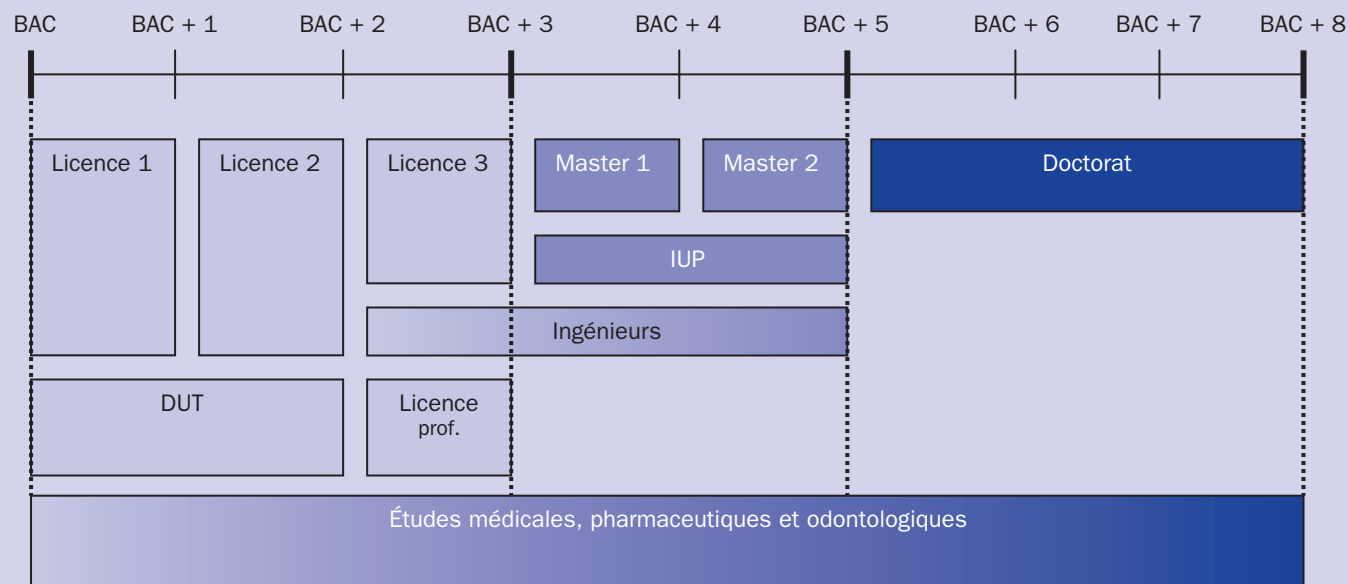
Le système est composé d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS et correspond au nombre d'heures de travail que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel). Une année complète réussie représente 60 crédits, soit 30 crédits par semestre.

Le système européen de crédits ECTS est une méthodologie nouvelle pour la France. S'appliquant à tous les diplômes nationaux, il a l'avantage de favoriser la souplesse entre les parcours. Les ECTS sont également transférables d'un parcours à l'autre et

permettent, par exemple, de valider des périodes d'études effectuées à l'étranger. Ils sont capitalisables puisque toute validation est acquise définitivement quelle que soit la durée d'un parcours. Ils sont applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant (enseignements, stages, mémoires, projets...). L'étudiant est donc pleinement acteur de son parcours de formation. À chaque étape, il peut réaliser des choix adaptés à son projet d'études et professionnel.

### Informations complémentaires, textes ministériels

- Décret relatif aux grades, titres et diplômes (8 avril 2002)
- Décret portant application de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (8 avril 2002)
- Arrêté relatif au grade de licence (23 avril 2002)
- Arrêté relatif au grade de master (25 avril 2002)
- Arrêté relatif au DESS (25 avril 2002)
- Arrêté relatif aux études doctorales (25 avril 2002)
- Circulaire de mise en œuvre du schéma LMD (14 novembre 2002)





## La formation en santé publique : un domaine en mutation

publique. L'année universitaire comporte des enseignements théoriques, des travaux pratiques et des mises en situation. Dans la majorité des cas, un stage pratique d'un semestre dans une structure de recherche (laboratoires Inserm, Inra...) est réalisé. Le contrôle des connaissances fait appel à des examens écrits, des présentations orales et la rédaction et présentation d'un mémoire de stage en fin d'année. Le M2 recherche peut mener à la préparation d'un doctorat.

Les M2 *professionnalisant* ont pour objectif de former des professionnels de santé publique polyvalents et autonomes. Les spécialités sont donc souvent plus larges que celles des M2 de recherche : méthodologie et statistiques en recherche biomédicale, économie et management des services de santé... Comme précédemment, la formation s'appuie sur des cours théoriques, des travaux pratiques et des mises en situation. Un stage pratique d'un semestre dans une structure de santé publique (laboratoire pharmaceutique, administration de la santé, cabinet de conseil...) doit être réalisé. L'intérêt de ce diplôme est de pouvoir entrer directement dans le monde du travail en fin d'année universitaire. Ces diplômes sont donc axés sur la mise en pratique des enseignements dispensés ; les étudiants sont rapidement mis en situation afin de développer leurs compétences sur le terrain. Le contrôle des connaissances passe également par des examens écrits, des présentations orales, et la rédaction et présentation d'un mémoire de stage en fin d'année.

La plupart de ces diplômes sont rattachés à des facultés de médecine, de pharmacie, voire de sciences, ou à l'unique faculté de santé publique française, l'ISPED à Bordeaux. Malgré cela, il faut préciser que les enseignements sont très souvent délivrés par des personnes n'appartenant pas au corps médical mais ayant une expertise reconnue dans leur discipline. De plus, l'offre tend à s'élargir car des structures comme l'École centrale de Paris, l'Institut d'études politiques ou le Conservatoire national des arts et métiers proposent, à leurs étudiants ainsi qu'à des personnes extérieures, des deuxièmes années de master orientées santé publique.

Le doctorat est un diplôme national universitaire de niveau bac + 8. Il comprend au moins trois années d'études universitaires. Plusieurs écoles doctorales de santé publique existent en France (Paris, Bordeaux). Les thèses sont réparties par spécialités scientifiques : épidémiologie, biostatistiques, économie de la santé, sociologie de la santé... Il s'agit de former des chercheurs de santé publique de haut niveau. L'obtention de la thèse passe par sa rédaction et sa présentation devant un jury de professionnels et de chercheurs reconnus dans la discipline.

Les diplômes d'université sont délivrés par chaque université. Ces dernières sont autorisées à délivrer les diplômes de leur choix, correspondant à une politique pédagogique locale. Les diplômes d'université ne sont pas reconnus au plan national. Ils sont très nombreux, de dénominations diverses et de durée

et coût variables. Parmi ces types d'enseignement, on distingue : le DU ou diplôme d'université, le DIU ou diplôme interuniversitaire, et l'AEA ou attestation d'études approfondies, sans compter les attestations de participation, de présence, d'études ou de stage. Plusieurs catalogues répertorient les diplômes existants (*Quotidien du médecin*, banque de données en santé publique, faculté de Bordeaux...). Citons par exemple un DIU organisé par le Centre d'enseignement de la statistique appliquée à la médecine et à la biologie médicale (Cesam), qui propose des cours de formation pratique à l'utilisation des méthodes statistiques dans le domaine biomédical ainsi qu'aux méthodes de l'épidémiologie et de la recherche clinique.

Enfin, certaines formations délivrées par les instituts universitaires professionnels (IUP) sont à rapprocher des formations initiales de santé publique. Ce sont, par exemple, les IUP « ingénierie de la santé » mention « économie et gestion des organisations de santé » ou « politiques sociales et santé publique ».

### Formation des médecins spécialistes de santé publique : l'internat

Lors des études médicales, la formation en santé publique est relativement succincte. Les étudiants de premier et second cycles, (de la première à la sixième année d'études) abordent la santé publique par des modules d'enseignement traitant des biostatistiques et éventuellement d'épidémiologie, de recherche clinique et d'organisation du système de santé. L'apprentissage médical est avant tout centré sur la pathologie et le patient, au détriment d'une vision plus globale de l'individu et de son environnement.

C'est à partir du troisième cycle qu'une spécialité médicale est entièrement dédiée à la santé publique : l'internat de santé publique (voir encadré). Comme pour les autres spécialités, les étudiants y accèdent par l'examen classant national. Peu de places sont proposées chaque année. À titre d'exemple, en 2005, 70 postes nationaux sur 4803 étaient disponibles lors du choix. Cette « petite » spécialité est donc assez méconnue, mais elle présente un réel intérêt pour le système de santé. L'objectif est de former des médecins spécialistes de santé publique dont les compétences sont développées pour prendre en charge les problèmes sanitaires d'une population. Avant tout, il s'agit de travailler en toute complémentarité avec les cliniciens et les autres professionnels de santé publique. L'intérêt est de pouvoir faire appel à un véritable spécialiste de santé publique, le plus souvent polyvalent, capable d'organiser, d'analyser, de planifier et d'évaluer des études, des situations, des actions, des produits... La formation dure quatre à cinq années, elle comprend des enseignements théoriques spécifiques (module du DES) et classiques (master et doctorat), ainsi que huit semestres de stage dans des structures de santé publique variées : hôpital, recherche, veille sanitaire, administration de la santé, industrie pharmaceutique...

Lien Internet ministère de l'Éducation nationale pour la liste des diplômes : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Lien Internet *Quotidien du médecin* pour catalogue des DU : [www.quotimed.fr](http://www.quotimed.fr) (s'inscrire pour accéder au catalogue)

## L'internat de santé publique

**S**uite à l'examen national classant, qui clôture leurs six premières années d'études, les étudiants en médecine doivent choisir parmi plusieurs spécialités. Il en existe une tout aussi singulière que dynamique : la santé publique.

L'objectif du DES de santé publique et de médecine sociale est de former des médecins spécialistes de haut niveau à prendre en charge les problèmes sanitaires d'une population, ce en étant conscient des limites de l'exercice.

La démarche intellectuelle est similaire à celle du médecin clinicien : diagnostic, traitement et suivi. L'originalité est que l'on raisonne à l'échelon collectif. Les compétences à acquérir sont donc l'analyse de l'état sanitaire des populations, ce dans une optique épidémiologique mais aussi sociologique et économique. Puis vient le temps de l'organisation avec la mise en place de programmes et d'actions, ainsi que la planification au niveau du système de soins et de veille sanitaire. Enfin, ces médecins sont chargés de l'évaluation des actions, des produits et des procédures.

Les études de médecine préparent peu les futurs internes à cette spécialité. Il importe donc d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans les disciplines fondamentales : l'épidémiologie, les biostatistiques, la sociologie de la santé et l'économie de la santé. L'enseignement théorique se répartit au fil des quatre années d'internat en apprentissage des bases (modules du DES ou master M1), puis en spécialisation (master M2).

L'atout majeur de cette spécialité est la réalisation concomitante de stages pratiques (huit semestres, dont au moins quatre dans des services agréés pour le DES). Ils peuvent être regroupés en grands pôles :

- les agences sanitaires et statistiques de la santé : Institut de veille sanitaire, CIRE,

observatoires régionaux de la santé, Haute Autorité en santé...

- l'administration du système de santé : directions régionales des Affaires sanitaires et sociales, agences régionales de l'hospitalisation, assurance maladie, direction générale de la Santé, direction de l'Hospitalisation et de l'Offre de soins...

- l'industrie pharmaceutique : activités de pharmaco-économie et de recherche clinique;

- l'étude des populations et des pathologies : EDF, Epicentre, Institut Pasteur, Institut recherche et développement, mutuelles...

- les biostatistiques, l'information médicale et la recherche clinique (services hospitaliers);

- la recherche en santé publique : unités de recherche Inserm;

- la santé publique hospitalière (services hospitaliers);

- les sciences humaines : économie, éducation pour la santé, sociologie, éthique...

Il faut souligner l'importance d'une formation pluridisciplinaire, mais aussi plurinstitutionnelle, les stages d'internat étant réalisés dans des structures qui ne sont pas uniquement hospitalières. Tout en étant guidé par ses pairs, l'interne peut alors prendre contact avec la réalité des problèmes de santé publique, analyser les enjeux en place, proposer des solutions adaptées et les évaluer.

À la fin de l'internat, l'obtention du DES requiert trois conditions : la validation des modules théoriques de base (directement ou par équivalence), la réussite à un diplôme de troisième cycle dans une des disciplines fondamentales de santé publique et la réalisation d'au moins quatre des huit semestres dans des stages agréés pour la spécialité.

Bien que cela ne constitue pas une règle, plusieurs types de cursus peuvent être décrits :

- Un parcours « généraliste » de médecin spécialiste de santé publique : le point fort est l'acquisition d'une bonne expertise transversale des compétences de la spécialité. C'est plus souvent l'étude d'un thème ou le suivi d'une population qui dominent le parcours. Cela implique que la plupart des stages pratiques soient réalisés dans des structures de santé publique variées et adaptées : recherche, veille sanitaire, administration et soins.

- Un parcours « spécialisé » de médecin spécialiste de santé publique : dans ce cas, l'expertise est plutôt longitudinale, à savoir dans le champ de l'analyse puis dans une discipline fondamentale. Le parcours de l'interne se focalise alors souvent sur certains terrains de stages : recherche, veille sanitaire. Pour la plupart, ce sont des médecins épidémiologistes, biostatisticiens, économistes ou sociologues. Fréquemment, ils ont obtenu un doctorat de science en plus de leur thèse de médecine. Ce sont donc des « doubles docteurs ».

- Un parcours « clinique » de médecin spécialiste de santé publique : certains internes optent pour un cursus alliant santé publique (le plus souvent une formation en épidémiologie ou en recherche clinique) et clinique (en réalisant un DESC : gériatrie, nutrition, infectieux...).

### Sites à consulter

- Collège de liaison des internes de santé publique (CLISP) : [www.clisp-asso.org](http://www.clisp-asso.org)

- Association des internes de santé publique d'Île-de-France (SPi) : [www.internatsantepub.org](http://www.internatsantepub.org)

### Formation en santé publique des professionnels paramédicaux de la santé

Dans le cadre des formations initiales du personnel paramédical, sont délivrés des enseignements théoriques de base de santé publique : infirmier, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste... Par exemple, la préparation du diplôme d'État d'infirmier requiert la validation d'un module théorique obligatoire comprenant des cours de démographie, de biostatistiques,

d'économie de la santé et d'organisation du système sanitaire. Pendant le second cycle des études de masso-kinésithérapie, un module de cours traite de prévention et de promotion de la santé, un autre de droit, d'éthique et de gestion.

Cependant, à notre connaissance, il n'existe pas de voie de formation spécifique comme pour le corps médical. Les professionnels paramédicaux intéressés ont par contre recours à la formation universitaire classique (master).



## La formation en santé publique : un domaine en mutation

### Formation des professionnels de santé publique de l'administration sanitaire

L'École nationale de santé publique est un institut public délivrant des formations professionnelles de niveau supérieur. Elle a vocation à recruter et former les différents corps de métier de l'administration de la santé. Notamment les directeurs d'hôpitaux, les directeurs de soins ou d'établissement sanitaires et sociaux, les ingénieurs d'études sanitaires, les inspecteurs des Affaires sanitaires et sociales, les médecins de l'Éducation nationale, les médecins inspecteurs de santé publique et les pharmaciens inspecteurs de santé publique. Ces formations sont accessibles sur concours administratif par voie interne ou externe. Les profils des candidats sont donc variés : des étudiants disposant des conditions requises pour concourir (formation initiale) ou des fonctionnaires désireux de voir évoluer leur carrière (formation continue).

Les enseignements se répartissent selon les cursus en une à deux années. Ils s'organisent sur le principe de l'alternance : cours théoriques à l'école et stages pratiques au sein des structures qui accueillent les élèves diplômés. Un mémoire doit être préparé pour la fin de cursus et la validation des années de formation passe par le contrôle continu.

Il faut ajouter que ces grandes voies de formation ne sont pas figées. En effet, de nombreux professionnels de santé et de santé publique ont recours aux masters dans le cadre de la formation continue. Ainsi, les promotions universitaires comportent souvent des étudiants issus de cursus et d'instituts variés. Cette mixité est d'ailleurs nécessaire pour favoriser l'insertion professionnelle future des étudiants.

### Après ce tour d'horizon, quels enseignements tirer de ce panel d'offres de formation ?

Il existe des points positifs dans l'évolution de l'offre de formation. La mise en place de la réforme LMD a permis de regrouper et clarifier les formations proposées dans le champ. L'offre tend à s'améliorer qualitativement et quantitativement. Les diplômes délivrés ont une valeur européenne, ce qui favorise la mobilité des étudiants et des professionnels.

L'élément fondamental qui reste cependant à améliorer est l'absence de réelle formation universitaire de santé publique pluridisciplinaire, type « tout en un ». Pour les M1, il existe une amélioration générée par la nécessité de regrouper des enseignements de base de santé publique, enseignements précédemment éparpillés dans différentes formations. Néanmoins, il demeure une lacune d'information et de vision à plus long terme pour les formations de troisième cycle (M2) et les carrières qui peuvent en découler. Pour les M2, à notre connaissance, il n'existe pas de master de santé publique à proprement parler. Ne sont proposés que des « masters mention santé publique », avec un découpage par spécialités sans réelle connexion entre les disciplines. Or l'essence même de la pratique de santé

publique est la mobilisation simultanée de principes, concepts et méthodes différents mais complémentaires. Certains responsables de M2 tendent toutefois à se rapprocher de véritables formations pluridisciplinaires de santé publique.

Ce cloisonnement des formations de haut niveau est délétère pour la création de passerelles et pour l'évolution de carrière des professionnels. Il est clair que l'expérience professionnelle dans ce domaine ne s'acquiert qu'en travaillant dans différentes structures et avec des équipes variées.

Par ailleurs, il semble plus que nécessaire de développer en formation initiale des approches pratiques et de terrain en santé publique. Cela est valable notamment pour sensibiliser les étudiants en médecine ainsi que le personnel paramédical en formation, futurs acteurs du système de santé.

Enfin, il serait également nécessaire de proposer dans chaque diplôme une réelle formation en langues étrangères, surtout en anglais.

Des initiatives récentes démontrent que l'offre de formation en santé publique poursuit son amélioration notamment le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et l'Institut des études politiques de Paris (IEP) ont créé de nouveaux enseignements. La création d'un master européen de santé publique, Europublichealth, en partenariat avec différentes écoles et facultés, en est un exemple (Danemark, Espagne, Pologne, France, Angleterre). Cependant, certaines formations de santé publique « *nec plus ultra* » resteront des modèles à développer en France. L'Harvard Public School of Public Health propose, par exemple, un master de santé publique avec des objectifs de formation précis et adapté à la réalité des offres d'emplois et des postes proposés en fin de cursus. Les enseignements théoriques et pratiques comportent des modules de pharmaco-économie, de santé familiale et communautaire, de management du système de santé, de santé internationale, de droit et santé publique, de santé environnementale et physique, et de méthodes quantitatives (biostatistiques, épidémiologie, démographie). De même, en Belgique, l'Université libre de Bruxelles organise un master de santé publique dont l'objectif clairement affiché est de former des professionnels de santé publique totalement autonomes. Les grands modules enseignés traitent de méthodes statistiques, de méthodes épidémiologiques, de planification et management, et de communication et d'information du public.

Ainsi, dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, la création de l'École des hautes études de santé publique ainsi que le développement de l'Institut virtuel de recherche en santé publique (regroupant l'Inserm, la DGS, l'InVS, l'Inpes et divers organismes de protection sociale) sont des éléments moteurs pour aider à développer une réelle culture et pratique professionnelle de santé publique afin de relever les défis sanitaires de demain. ✎